Le 30 octobre, huit militant·es et un porte-parole de Greenpeace France seront jugé·es en appel à Metz. En première instance, deux d’entre eux ont été condamnés à de la prison ferme, les autres à cinq mois avec sursis. Leur crime ? Avoir dénoncé le risque nucléaire en allumant un feu d'artifice dans la centrale nucléaire de Cattenom, en Moselle.

**MESSAGE DE SOUTIEN DU COLLECTIF ARRET DU NUCLEAIRE AUX 9 DE CATTENOM**

Le collectif Arrêt du nucléaire apporte tout son soutien aux militants de Greenpeace, lourdement condamnés en première instance pour s’être introduits sur le site de la centrale nucléaire de Cattenom. Pour ce procès en appel, nous demandons la relaxe !

Ce ne sont ni des criminels ni des terroristes. Leur action symbolique et salutaire n’avait qu’un objectif : alerter sur les bombes à retardement que constituent les piscines d’entreposage des combustibles usés.

En France, elles contiennent l’équivalent de 200 cœurs de réacteurs nucléaires, dont 150 concentrés sur le seul site de La Hague. Non seulement ces combustibles usés sont encore plus dangereux que les combustibles neufs, mais – et ce que confirment de nombreux experts - les piscines censées les confiner sont extrêmement fragiles, donc vulnérables vis-à-vis des tempêtes, séismes, chutes d’avion etc. à quoi il faut ajouter le risque terroriste.

**Les militants de Greenpeace ont donc légitimement exercé leur responsabilité de lanceurs d’alerte.**

Nous dénonçons des pouvoirs publics qui s’acharnent, par une politique de harcèlement systématique, contre les militants antinucléaires. Ce sont les mêmes qui font peser sur les populations la menace permanente d'une catastrophe nucléaire.

**Relaxe complète et définitive des 9 de Cattenom !**

**Collectif Arrêt du nucléaire**